**Adaptez votre logement à vos besoins !**

La Maison de l'Habitat du Jovinien continue de vous accompagner dans vos projets de rénovation et ne se limite pas aux travaux de rénovation énergétique : elle contribue également à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Les personnes âgées et celles en situation de handicap peuvent bénéficier de *Ma Prime Adapt'*, l'aide principale de l'État, qui peut couvrir 50% ou 70% des travaux d'aménagement en fonction des ressources.   
Une conseillère spécialisée de la Maison de l'Habitat propose un suivi complet pour identifier les besoins spécifiques d'accessibilité et de sécurité dans le logement, en collaboration avec des professionnels, tels que des ergothérapeutes, si nécessaire.

Sur le territoire du Jovinien, cet accompagnement va encore plus loin, avec la possibilité de bénéficier d'aides locales de la Communauté de Communes en complément de Ma Prime Adapt', ainsi que d'une visite technique gratuite pour évaluer l'aménagement du domicile.   
Remplacer une baignoire par une douche de plain-pied, installer un monte-escalier ou des volets roulants électriques, autant de solutions concrètes et adaptées qui permettent aux habitants de conserver leur autonomie en toute sérénité.

**Infos pratiques**

La Maison de l’Habitat, 2 quai du 1er Dragons à Joigny, est ouverte au public le lundi de 14h à 17h, le mardi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h (fermée le jeudi).

Profitez de la permanence, sur rendez-vous à Bussy-en-Othe (maison de services au public) le dernier jeudi du mois.

Tel. 03 86 92 48 30 (accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 17h)

Mail. [maisondelhabitat@ccjovinien.fr](mailto:maisondelhabitat@ccjovinien.fr)